



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-05-09

DECISION DU MAIRE

Objet : Participation du personnel municipal à la formation « Recyclage Habilitation électrique BR B2V BC H0V » organisée par POLIFORM

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code du travail relatif à la formation professionnelle continue ;

VU les nécessités de service et la nécessité de maintenir les compétences des agents en matière de sécurité électrique ;

VU la convention de formation établie avec l'organisme POLIFORM en date du 10 juin 2025 ;

DECIDE :

Article 1er : Autorise l'inscription de dix (10) agents des Services Techniques de la Ville de Sisteron à la formation intitulée :

« Recyclage Habilitation électrique BR B2V BC H0V »

Organisée par l'organisme de formation POLIFORM

Lieu : ATELIERS MUNICIPAUX 83 Avenue de la Durance — 04200 Sisteron

Dates : 2 et 3 juillet 2025

Durée : 2 jours — 14 heures

Article 2 : Le coût de cette formation, fixé à 1 880 € TTC (organisme exonéré de TVA), sera imputé au budget communal, au chapitre formation du personnel.

Article 3 : Le Maire et les services municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Mme la Trésorière de SISTERON, à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, et à l'organisme de formation POLIFORM.

Fait à Sisteron, le 20-06-2025

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 20/06/2025 à 16h03

REÇU EN PREFECTURE

le 20/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-2025 0620-2025_05_09D